

PROGRAMME DE SUBVENTION POUR

L'IMPLANTATION D'ARBRES

Par l'incitation à la plantation d'arbres, la Ville de L'Épiphanie souhaite améliorer la qualité de l'air, réduire les îlots de chaleur, réduire l'impact des changements climatiques, favoriser la biodiversité et améliorer l'aspect visuel des résidences de L'Épiphanie.

La subvention accordée par la Ville de L'Épiphanie aux propriétaires d'immeubles de la Ville de L'Épiphanie, est de 50% du montant de la dépense jusqu'à un montant de 100\$ par terrain. Un seul arbre par terrain est subventionné pour le programme en cours.



Conditions d'admissibilité au programme

- Être propriétaire d'un bâtiment sur le territoire de la Ville de L'Épiphanie ;
- Effectuer l'achat d'un arbre d'un diamètre minimal de tronc de 4 cm à 150 cm du sol et d'une hauteur minimale de 250 cm ;
- Assurer la plantation de l'arbre sur le terrain de l'immeuble de la Ville de L'Épiphanie du demandeur ;
- Présenter une preuve de la plantation de l'arbre sur le terrain de l'immeuble de la Ville de L'Épiphanie ;
- Présenter une facture originale d'achats contenant suffisamment d'information sur la nature de la transaction ;
- Présenter une preuve de résidence indiquant votre adresse complète (permis de conduire, compte de taxes, d'électricité ou de téléphone) ;
- Compléter le formulaire disponible à l'hôtel de ville ou sur le site Internet et fournir les documents requis.

*Le remboursement vous sera acheminé par la poste dans un délai de 45 jours.

Pour inscription et information :

Hôtel de Ville de L'Épiphanie
66, rue Notre-Dame
450-588-5515



L'Épiphanie

Formulaire de demande

Requérant

Nom _____ Prénom _____

Numéro civique _____ Rue _____ Code postal _____

☎ résidence : _____ ☎ cellulaire _____

Numéro civique de l'immeuble concerné _____ Rue _____ Code postal _____

Documents à fournir

- Preuve de la plantation de l'arbre sur le terrain de l'immeuble (photo) *
- Facture originale mentionnant la date de l'achat, le nom et coordonnées du détaillant, détail de l'arbre (d'un diamètre minimal de tronc de 4 cm à 150 cm du sol et d'une hauteur minimale de 250 cm)

* Les photographies doivent représenter une vue d'ensemble du terrain avec l'arbre planté.

Attestation du requérant

Je, soussigné (e), déclare que les renseignements ci-dessus sont exacts et autorise un représentant de la Ville à se présenter sur place afin de vérifier la conformité des informations transmises.

Signé à L'Épiphanie, ce _____ par _____

Réservé à l'administration

Demande reçue le : _____

Par : _____ Signature _____

Remarque : _____



L'Épiphanie